

L'État doit-il interdire les oligopoles et les monopoles ?

Sur un marché, on dit que la **concurrence est parfaite**, lorsqu'un grand nombre d'entreprises propose un même produit à un prix identique et qu'aucune d'entre elles ne dispose individuellement d'un pouvoir suffisant pour modifier les prix du marché.

A l'inverse, lorsqu'une ou plusieurs entreprises ont la capacité d'influencer seule(s) les prix à la hausse ou à la baisse, on parle de **concurrence imparfaite**. Les types de concurrence imparfaite les plus connus sont le monopole et l'oligopole.

On parle de **monopole** lorsqu'il n'y a qu'une seule entreprise qui vend sur le marché – comme la SNCF pour le transport de voyageurs jusqu'à présent - et **d'oligopole** lorsqu'un petit nombre d'entreprises domine le marché - c'est le cas de Boeing et d'Airbus pour la vente d'avions.

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'existence de ces situations de concurrence imparfaite :

- **Des barrières à l'entrée** peuvent par exemple **empêcher l'arrivée d'un nouveau concurrent** sur le marché. Il peut s'agir de **barrières réglementaires**, lorsque des règles limitent l'entrée sur le marché, comme c'est le cas pour les pharmacies qui doivent obtenir une licence délivrée par l'Agence Régionale de Santé ; ou bien de **barrières économiques**, lorsque le coût d'entrée sur le marché est élevé. La création d'un nouvel opérateur de téléphonie impliquerait par exemple des investissements importants pour créer l'infrastructure réseau ou de louer celui des opérateurs existants.
- Par ailleurs, certaines entreprises réussissent à développer **des stratégies de différenciation** très efficaces qui leur permettent de se distinguer de leurs concurrents et de détenir temporairement le monopole sur un produit. C'est notamment ce qu'il s'est passé lorsque Apple a lancé l'iPhone, premier smartphone tactile.

Pour éviter que les entreprises abusent de leur position dominante en fixant des prix à la hausse au détriment des consommateurs, **l'Etat**, via l'Autorité de la concurrence en France et la Commission européenne dans l'UE, **joue un rôle de régulateur**. Il a par exemple facilité en 2012 l'entrée de Free sur le marché permettant ainsi une baisse générale des prix pour les consommateurs.

Cependant, l'Etat peut être amené à soutenir certaines situations de monopole si cela est bénéfique pour la santé de l'économie ou pour les consommateurs. Pour encourager l'innovation par exemple, qui est un moteur de croissance économique,

Dessine-moi l'éco

par



l'Etat a mis en place le système des brevets. Il permet aux entreprises qui lancent un produit innovant d'avoir l'exclusivité sur ce produit pendant 20 ans maximum et ainsi de rentabiliser l'argent qu'elles ont investi en Recherche & Développement.

Dans les situations de concurrence imparfaite, l'Etat cherche donc à trouver un équilibre entre intérêts des consommateurs et intérêts des entreprises.